



C.S.A Club Sérinophile d'Auvergne

56^{ème} CHAMPIONNAT D'Auvergne RK R.O.C.S 2022

et 9^{ème} CHALLENGE INTER-CLUBS

du 3 novembre au 6 novembre 2022

REGLEMENT

Art 1 : Ce concours se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF; le fait de participer, valide l'acceptation du règlement. Il se déroulera à la salle polyvalente, rue des anciens combattants 63200 Ménérol.

Art 2 : Ce concours est ouvert à toutes les Sociétés et Eleveurs sans distinction de fédérations. La classification est celle applicable suite aux décisions du bureau national du congrès UOF 2022.

Art 3 : Chaque exposant envoie une feuille **d'INSCRIPTION** modèle UOF. Elle doit comporter la Section, la Classe, l'Appellation et le numéro de bague, pour *les inscriptions sur ORNITHONET, merci d'envoyer le double et le droit d'inscription.*

Droit d'inscription à joindre par chèque bancaire ou postal **à l'ordre du C.S.A.**
(3 euros par oiseau et 10 euros par STAM).

Le palmarès sera numérique sur le site du club csauvergne.orniland.com, les éleveurs souhaitant un palmarès papier devront le signaler sur la feuille d'engagement et régler la somme de 5 euros.

INSCRIPTION IMPERATIVE avant le 16 octobre 2022

(Sous réserve de notre capacité d'accueil, aucun délai supplémentaire ne sera accordé).

à : Jean Marc et Arlette CLERMONTOIS

12 route de Culhat 63350 Crevant Laveine

06 31 93 24 22 jeanmarc.clermontois@dbmail.com.

Vous devez joindre :

Un certificat sur l'honneur attestant de la bonne santé de vos oiseaux.

Si vous avez participé à une exposition internationale dans le mois précédent, vous devez présenter un certificat de bonne santé de l'élevage établi par un vétérinaire. Un certificat de provenance de la DSV de votre département. Il peut être global pour tous les éleveurs d'un même club.

Si vous voulez présenter des oiseaux soumis à déclaration de marquage et déclarer à l'IFAP, vous devez envoyer le justificatif d'enregistrement avec votre feuille d'inscription.

Art 4 : La feuille **d'engagement** devra être identique à la feuille **d'inscription**, si modifications des numéros de bagues les faire apparaître en rouge.

Tout oiseau mal engagé sera jugé mais pas classé.

Tout oiseau en mauvais état sanitaire sera exclu du concours.

Art 5 : **Engagement :** mercredi 2 novembre de 9h30 à 18h.

Jugement : jeudi 3 novembre et vendredi 4 novembre.

Remise des challenges et grands prix d'exposition : dimanche 6 novembre à 11h30.

Juges : **Canaris Couleur :** Michel AURITE et Christian LEBON

Canaris Posture : Bruno CHETTA

Becs Droits : Sylvain CICERO

Becs Crochus : Christine REICHENBACH

Faune Européenne : Michel AURITE

Art 6 : Vente des oiseaux exposés : Tous les oiseaux exposés peuvent être mis en vente par les éleveurs, le prix sera indiqué sur les feuilles d'inscription et d'engagement.

. **Tous les oiseaux mis en vente seront vendus quel que soit leur pointage.** Les ventes seront faites par les responsables nommés à cet effet (aucun % ne sera prélevé). Aucun oiseau sans indication de prix ne pourra être vendu. **Le paiement des oiseaux vendus sera fait de suite après le déchargement pour tous les éleveurs extérieurs** et après le rangement de la salle pour tous les éleveurs du CSA.

IL EST INTERDIT de céder des oiseaux sur le parking ou dans les voitures. Si un éleveur vous a commandé des oiseaux, vous pourrez demander au responsable de l'exposition de faire l'échange dans la salle.

Détails du concours : *Tous les oiseaux (Région ou hors région) concourent ensemble.*

Le concours étant un championnat d'Auvergne, les oiseaux ayant obtenu un minimum de 89 points peut être classé 2^{ème} ou 3^{ème}.

Les juges désignent :

Un champion : > ou = 90 pts ou 360 pts pour un stam

Un deuxième : > ou = 89 pts ou 356 pts pour un stam

Un troisième : > ou = 89 pts ou 356 pts pour un stam

Quand un STAM est dissocié (accident, disparité, maladie...), les oiseaux sont jugés individuellement mais ne sont pas classés.

Art 7 : RECOMPENSES :

7-1 : Chaque éleveur sera récompensé par une coupe en fonction du nombre de champions.

7-2 : GRAND PRIX D ' ELEVAGE :

Ouvert à tous les éleveurs du concours, quelles que soient leur région et ou leur fédération, **est attribué au total des points sur les douze meilleurs oiseaux de l'éleveur**, quelle que soit la section, en cas d'égalité le pointage d'un oiseau supplémentaire sera pris en compte et cela sera renouvelé autant de fois que nécessaire.

7-3 : GRANDS PRIX D ' EXPOSITION :

Attribués au total de points des cinq meilleurs oiseaux:

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Canaris couleur | - Canaris de posture |
| - Exotiques becs droits | - Exotiques becs crochus |
| - Faune européenne | - Colombe et cailles |

Ces prix ne seront pas attribués si les sections sont inférieures à 15 oiseaux.

7-4 CHALLENGE INTER- CLUB : *tous les clubs y participent à l'exception du club organisateur*

Le club ayant eu le plus grand nombre d'oiseaux titrés Champions, en individuel ou en stam, se verra remboursé le prix des engagements des oiseaux ayant gagné.

En cas d'ex aequo le club ayant inscrit le plus grand nombre d'oiseaux gagnera le challenge.

Il est important que lors de votre engagement votre club soit clairement identifié.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte pour maladies, accidents ou vols pouvant survenir lors de l'exposition.

Art 8 : BOURSE : Une bourse est organisée. Elle est ouverte aux adhérents du CSA exposant au moins trois oiseaux au concours et qui s'engagent à participer à l'organisation, **les feuilles d'engagement seront remises obligatoirement le jour de l'engagement le mercredi 2 novembre.**

Le nombre d'oiseaux mis à la vente est limité à dix par éleveur du club. L'engagement se fait le vendredi **4 novembre de 17h à 19h ou le samedi matin 5 novembre de 8h à 9h, avant l'ouverture. Les éleveurs ayant plus de 20 oiseaux en concours peuvent en ramener le dimanche matin si leurs précédents oiseaux sont vendus.**

Pas de frais d'engagement.

Une participation de 10% du prix de vente des oiseaux sera prélevée.

Le paiement des oiseaux sera fait après démontage et rangement de la salle d'exposition

La vente est réalisée exclusivement par des responsables nommés du CSA .